

Montréal, le 26 mai 2023

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**À : Tous les participants**

**Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c. à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023  
Dossier R-4213-2022, Phase 2**

---

Le 24 mai 2023, dans le dossier mentionné en objet, Énergir dépose auprès de la Régie de l'énergie (la Régie) une demande réamendée comme pièce [B-0145](#) visant notamment l'approbation des caractéristiques du contrat d'approvisionnement en gaz de source renouvelable conclu avec NW Naturals Renewables (NWNR) ainsi que les pièces B-0149 (confidentielle) et [B-0150](#) à son soutien.

Considérant le délai prévu au contrat conclu avec NWNR, Énergir demande à la Régie de rendre sa décision au plus tard le 21 septembre 2023.

De plus, au tableau 4 de la pièce B-0150, Énergir propose les échéances pour examiner sa demande, incluant une journée d'audience au besoin. Dans ce tableau, Énergir mentionne que les informations confidentielles ont été transmises aux représentants des intervenants ayant souscrit à des engagements de confidentialité.

Aux fins de l'examen des pièces B-0149 et B-0150, la Régie fixe les échéances suivantes :

Le 8 juin 2023 à 12 h	Date limite pour le dépôt des demandes de renseignements (DDR) à Énergir sur les pièces B-0149 et B-0150
Le 22 juin 2023 à 12 h	Date limite pour les réponses d'Énergir aux DDR relatives aux pièces B-0149 et B-0150
Le 10 juillet 2023 à 12 h	Date limite pour le dépôt de la preuve des intervenants portant spécifiquement sur les pièces B-0149 et B-0150
Le 17 juillet 2023 à 12 h	Date limite pour le dépôt des DDR aux intervenants relatives à leur preuve spécifique déposée le 10 juillet 2023
Le 24 juillet 2023 à 12 h	Date limite pour le dépôt des réponses des intervenants aux DDR déposées le 17 juillet 2023
Le 17 août 2023	Journée réservée pour une audience, au besoin

Les autres échéances du calendrier fixé dans la décision D-2023-059, modifié par la lettre procédurale déposée comme pièce [A-0027](#), demeurent inchangées.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

**(S) Natalia Lis**

*Natalia Lis pour*  
Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/ml